

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 350

présenté par
M. Feltesse

ARTICLE 57 BIS

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« , créée par ordonnance royale du 20 décembre 1820, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une précision inutile.